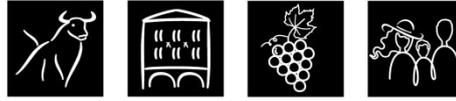


Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 8 février 2021

Date de la convocation
02/02/2021

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	15
Nombre d'excusés	4
Nombre de procurations	2
Vote	
- POUR	17
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

11/02/2021

Et publication le

11/02/2021

Date d'affichage

11/102/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à 15h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle),

Excusés : M. CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

Procurations : M. TOUHE-RUMEAU Christian à M. Michel GABAS
Mme CAILLAVET Isabelle à Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** :
Mme Marie-Claude MAURAS

Délibération N°4 – 08/02/2021 -7.4

Nature de l'acte : 7.4

Approbation de la candidature du PETR à l'appel à projets de l'ADEME « MOBELUSACTEURS 2020 » - Soutien aux programmes locaux de mobilisation des élus

intercommunaux et de leurs partenaires clés sur la transition écologique

Monsieur le Président rappelle la délibération du Pays d'Armagnac en date du 04 avril 2018 actant que le PETR se verra confier par les EPCI la maîtrise d'ouvrage des études d'accompagnement de l'élaboration des PCAET intercommunaux volontaires.

Il rappelle également que les études ont été menées en 2019-2020 et qu'elles ont abouti à la production d'un document comportant un diagnostic réalisé à l'échelle du PETR du Pays d'Armagnac, ainsi qu'une stratégie d'intervention et un plan d'actions définis à l'échelle de chaque Communauté de communes.

A travers cette opération, les Communautés de communes se sont montrées volontaires pour s'engager vers les démarches de transition écologique alors qu'elles n'étaient pas soumises aux obligations légales impulsées par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Aujourd'hui, cette démarche doit être poursuivie afin de permettre à chaque Communauté de communes de s'approprier pleinement cet outil et d'adapter son plan d'actions en adéquation avec ses ressources territoriales et ses projets. Pour y parvenir, Monsieur le Président explique que le PETR du Pays d'Armagnac propose de mettre en œuvre un programme d'animations et de mobilisation des élus sur le thème de la transition écologique.

En application de la délibération n°14 du 13 octobre 2020 portant délégations de pouvoir, le programme a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet « Mobelusacteurs 2020 » initié par l'ADEME qui doit permettre son cofinancement. La candidature du PETR à cet appel à projet a été retenue.

Il informe par ailleurs, que le Pays d'Armagnac était déjà lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME qui dispensera par ce biais une session de formation aux élus intercommunaux.

Dans son ensemble, le programme de mobilisation des élus s'inscrira sur l'année 2021 et pourra prendre la forme suivante :

1. Sensibilisation et formation aux questions liées à la transition écologique
 - Sessions de formation dispensée par l'ADEME auprès de chaque conseil communautaire
 - Cycle de conférences thématiques et d'animations
 - Adhésion du Pays d'Armagnac au réseau national TEPOS (Territoires à Energie Positive)

2. A l'échelle de chaque EPCI, appropriation de la démarche « Plan climat », discussion concertée et adaptation des plans d'action

Animation d'ateliers s'appuyant sur des supports graphiques illustrant les dynamiques territoriales à l'œuvre et la traduction des plans d'action sur le territoire. La finalité de cette étape étant de permettre aux Conseils communautaires de s'approprier cette démarche dans une visée opérationnelle.

3. Démarches informatives et participatives auprès des acteurs et des citoyens du territoire

Cette troisième phase vise à élargir la portée du document vers les citoyens et les acteurs du territoire afin de recueillir leurs avis et propositions. Elle s'inscrit dans une logique de suivi et d'animation de ce document de planification au long cours.

La finalité de cette démarche étant de permettre l'adoption de son Plan-climat par chaque conseil communautaire tout en créant une culture partagée de la transition écologique.

Afin de mener ce programme à bien, il est proposé de définir ainsi les modalités d'organisation du groupement :

Le PETR du Pays d'Armagnac porte la maîtrise d'ouvrage de ce programme et la coordination sera assurée par ses services en étroite collaboration avec chaque Communauté de communes.

Un référent technique sera nommé dans chaque communauté de communes et les ateliers d'animation du plan-climat seront co-animés par les services du PETR et ceux des communautés de communes concernées.

Les référents techniques, membres du comité technique, seront invités à se réunir en temps utiles pour échanger sur le suivi de ce programme et formuler des propositions.

Par ailleurs, tous les élus de chaque conseil communautaire seront invités à participer à chacune des manifestations (hormis les ateliers d'animation des Plans-climat des autres communautés de communes).

Monsieur le Président précise que le PETR du Pays d'Armagnac a porté la candidature auprès de l'ADEME pour le compte des quatre Communautés de communes le composant, dans le cadre de l'appel à projets « Mobilusacteurs 2020 ».

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles	Précisions éventuelles	Coût en € TTC
Frais de projection d'un film	Droits de projection du film, location de la salle, frais de réception	700,00 €
Frais de conférences et visites de terrain	Frais de déplacements, honoraires, frais de réception	4 400,00 €
Adhésion au réseau TEPOS		358,88 €
Conception, réalisation, animation, impression des supports graphiques	Frais de déplacements, honoraires, prestations, frais de réception	10 000,00 €
Total des dépenses affectées à l'opération		15 458,88 €

Recettes prévisionnelles	Taux	Montant
Ademe (80% de 10 000 €)	51,75 %	8 000,00
Leader	18,25 %	2 821.22
Autofinancement Pays d'Armagnac	30,00%	4 637.66
Total	100,00%	15 458,88

L'autofinancement restant sera pris en charge par le PETR et sera intégré au budget primitif 2021.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE** le programme de mobilisation des élus sur la transition écologique défini ci-dessus ;
- **ACTE** que le Président a sollicité une aide auprès de l'ADEME et a porté ainsi une candidature groupée pour le compte des Communautés de communes membres ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ce programme ;
- **APPROUVE** les modalités d'organisation du groupement définies ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

Le Président, M . Michel GABAS

